

MAIRIE
DE
SAINT-PEVER



**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2017.**

L'an deux mille dix-sept le 02 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents :

Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Pascal BOULEVARD, Guillaume THORAVAL et Mesdames Pascale LE YAN, Hélène ALLAINGUILLAUME, Josiane LE GUENNIUO.

Absents :

Monsieur Stéphane JOUAN (procuration à M. Guy MOISAN)
Madame Françoise KERYER.
Madame Gaëlle MENOUE.

Date de convocation : 29 mai 2017

Ordre du jour :

1. Installation classée – élevage bovin à Kerpert ;
2. Autorisation de créer et d'exploiter un parc éolien sur le site du bois de Malaunay à Ploumagoar et mise en compatibilité du PLU de la commune de Ploumagoar ;
3. Fourniture et pose de 2 prises de courant par le SDE 22 ;
4. Décision modificative – attribution de la D.E.T.R. ;
5. Subventions 2017 ;
6. Ecole ;
7. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Josiane LE GUENNIUO et Monsieur Guillaume THORAVAL proposent leur candidature,

A l'unanimité, Madame Josiane LE GUENNIUO et Monsieur Guillaume THORAVAL sont nommés par le conseil secrétaires de séance.

Objet : Lecture du procès-verbal du 06 avril 2017 et du 11 avril 2017.

Monsieur le Maire lit à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2017 ainsi que du 11 avril 2017 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les deux procès-verbaux du 06 avril 2017 et du 11 avril 2017.

1-06/2017 - Installation classée – élevage bovin à Kerpert

Une consultation du public de quatre semaines du 18 mai 2017 au 15 juin 2017 est ouverte dans la commune de Kerpert sur la demande présentée par le GAEC CORBIC, installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2101-2-b de la nomenclature, afin d'être autorisé à exploiter un élevage bovin lieu-dit Kerlahaye à Kerpert.

Objet de la demande : augmentation de l'élevage bovin qui comprendra après projet un nouvel effectif maximal de 185 vaches laitières, l'extension de la stabulation des vaches laitières, réaménagements internes de bâtiments existants pour les génisses, extension de la fumière et mise en place d'une fosse géomembrane et la mise à jour du plan d'épandage.

La commune de Saint-Péver est concernée par cette consultation du public dans la mesure où elle est située dans le périmètre du plan d'épandage présenté dans le dossier.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'installation classé d'un élevage bovin à Kerpert.

2-06/2017 - Autorisation de créer et d'exploiter un parc éolien sur le site du bois de Malaunay à Ploumagoar et mise en compatibilité du PLU de la commune de Ploumagoar ;

Le projet présenté par la SAS EIL Exploitation 35 consiste en la construction d'un parc éolien de 5 unités, d'une puissance nominale individuelle de 2MW, placé à l'extrémité Est du territoire communal de Ploumagoar, au lieu dit « Bois de Malaunay ». La production électrique annuelle attendue est de 22 GWh, soit l'équivalent de 7 850 personnes chauffage compris.

Le parc éolien sera disposé au cœur et dans l'axe de plus grande longueur du massif de la forêt de Malaunay, et s'alignera donc face à la route nationale 12, avec 3 éoliennes au Nord de cet axe, et 2 machines côté Sud. Les éoliennes atteindront une hauteur de 150 mètres, leurs pâles, d'une longueur de 45 mètres, délimitant une marge au sol de 60 mètres qu'il convient de replacer dans un contexte forestier. Le poste de livraison sera situé à proximité immédiate du parc et occupera environ 15 m² au sol. Le projet se traduira au final par l'artificialisation de 4 900 m² correspondant aux emprises des aires de levage et à celle des massifs de fondation.

Une enquête publique de 32 jours, du 06 juin 2017 au 7 juillet 2017 inclus, est ouverte dans la commune de Ploumagoar, sur la demande présentée par la SAS I.E.L. Exploitation 35

en vue de créer et exploiter ce parc éolien et sur l'intérêt général de ce projet ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

Dès l'ouverture de l'enquête, la demande d'autorisation précitée sera soumise à l'avis des conseils municipaux des communes de PLOUMAGOAR, SAINT-PEVER, ST-AGATHON, GRACES, PABU, LANRODEC, ST-ADRIEN, COADOUT, GUINGAMP, PLOUAGAT, ST-JEAN-KERDANIEL, GOUDELIN, PLESIDY, BRINGOLO, LE MERZER, POMMERIT-LE-VICOMPTE et BOURBRIAC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le site du bois de Malaunay à Ploumagoar ainsi que la mise en compatibilité du PLU de la commune de Ploumagoar.

3-06/2017 - Décision modificative - Fourniture et pose de 2 prises de courant par le SDE 22

Le Syndicat départemental d'énergie 22 a fait procéder à l'étude de la fourniture et la pose sur la commune de 2 prises de courant étanches, protégées par disjoncteur différentiel 30 mA, permettant le raccordement de guirlandes accessibles sur le réseau d'éclairage public, conforme à la norme C17.202 (emplacement à définir).

Le coût total de l'opération est estimé à un montant H.T. de 440,00 €. Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre.

Sur les bases du règlement financier, la participation de la Commune est de 60 % du coût H.T. de l'opération, soit un montant de 264,00 €.

Ce montant devra être inscrit en investissement au compte 204158 et amorti.

- Proposition de décision modificative :

Compte 204158 autres groupements publics.

BP 2017	DM	Nouveau budget
0,00 €	+ 264,00 €	264,00 €

Compte 2313 travaux opération 10009 chapelle

BP 2017	DM	Nouveau budget
21 937,00 €	- 264,00 €	21 673,00 €

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, est favorable à la proposition de décision modificative présentée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à mandater le SDE22 pour la fourniture et la pose des 2 prises de courant.

4-06/2017 - Décision modificative – attribution de la D.E.T.R.:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Sous-Préfet a accordé une subvention à la commune au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour son projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la salle socioculturelle. Le montant de la subvention est de 8 589,00 €. Il y a lieu d'intégrer cette subvention dans le budget communal 2017.

Proposition de décision modificative :

Compte 1641 D.E.T.R.

BP 2017	DM	Nouveau budget
0,00 €	+ 8 589,00 €	8 589,00 €

Compte 1341 emprunts

BP 2017	DM	Nouveau budget
13 043,76 €	- 8 589,00 €	4 454,76 €

Le conseil, à l'unanimité, est favorable à la proposition de décision modificative présentée ci-dessus.

5-06/2017 - Subventions 2017

Associations extérieures	Montant de la subvention 2016	Montant de la subvention 2017	Associations communales	Montant de la subvention 2016	Montant de la subvention 2017
ADMR	40€	40€	Amicale Laïque	1500€	1500€
AFSEP	30€	30€	Association de chasse	150€	150€
Banque Alimentaire	87€	104€	Association de Foot	150€	150€
Croix Rouge	20€	20€	Association Club d'Avaugour	150€	150€
La ligue contre le cancer	40€	40€	Association Restudo	150€	150€
Leucémie Espoir	40€	40€	Association des anciens combattants	50€	50€
Prévention routière	30€	30€	Association chapelle d'Avaugour	150€	150€
Protection civile	20€	20€			
Comice de Plouagat	246€	125€			
Resto du cœur	40€	40€			
PLB	40€	40€			
TOTAL	633€	529€	TOTAL	2300€	2300€

Le conseil, à l'unanimité, approuve tous les montants des subventions pour l'année 2017.

6-06/2017 - Ecole

Monsieur Guy MOISAN et Madame Pascale LE YAN nous expliquent qu'en raison d'une évolution éventuelle de la réglementation concernant la semaine de quatre jours et demi, un questionnaire à été remis aux parents leur demandant un avis sur le sujet (retour attendu pour le 9 juin 2017).

En fonction des réponses des parents, le conseil municipal décidera par la suite de maintenir ou non les TAP pour l'année scolaire 2017/2018. Les possibilités de mettre en place des heures de soutiens scolaires et d'études ont été évoquées.

Une commission école sera programmée après la sortie du décret.

7) Questions diverses

a) Entretien de la voirie communale

Un point à temps avec le SIVAP est prévu en juillet ou en août.

b) Entretien forestier : passage de l'épareuse

La prestation de service pour l'entretien des abords des routes à été évoquée pour un budget de 5000 euros.

c) Permanences au bureau de vote :

Législatives – 11 juin 2017 ; 18 juin 2017

Horaires	1er tour
08h00-10h30	➤ Jean JOURDEN ➤ Josiane LE GUENNIU
10h30-13h00	➤ Pascale LE YAN ➤ Guillaume THORAVAL
13h00-15h30	➤ Hélène ALLAINGUILLAUME ➤ Pascal BOULEVARD
15h30-18h00	➤ Guy MOISAN ➤ Pascal MARTIN

Horaires	2ème tour
08h00-10h30	➤ Jean JOURDEN ➤ Josiane LE GUENNIU
10h30-13h00	➤ Pascale LE YAN ➤ Guillaume THORAVAL
13h00-15h30	➤ Hélène ALLAINGUILLAUME ➤ Gaëlle MENU
15h30-18h00	➤ Guy MOISAN ➤ Pascal MARTIN

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.

Fin de séance : 22 heures 10

Vu pour être affiché à la Mairie le 13 juin 2017.

A SAINT PEVER, le 09 juin 2017.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVAl
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENOu	Stéphane JOUAN
	Absente	Absent procuration à Guy MOISAN
Pascal BOULVARD	Françoise KERYER	
	Absente	